

Envoyé en préfecture le 26/12/2022

Reçu en préfecture le 26/12/2022

Publié le



ID : 014-211404371-20221214-DELIB_2022_125-DE

Bordereau de signature

DL_434

Signataire	Date	Annotation
wsparapheur GF, <i>Application GF</i>	20/12/2022	 Visa
Julie CALBERGELLEN, <i>VISA JCE</i>	20/12/2022	 Visa
Gaelle ENFREIN, <i>ACTES DGS</i>	20/12/2022	 Visa
MAIRE, <i>MAIRE</i>	20/12/2022	 Signature  Certificat au nom de <u>HELENE BURGAT</u> (COMMUNE DE MONDEVILLE), émis par <u>CertEurope eID User</u> , valide du 09 juil. 2021 à 15:12 au 09 juil. 2024 à 15:12.
<i>Application GF</i>		 Archivé

Dossier de type : ACTES // VALIDATION ACTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

08/12/2022

AFFICHEE LE :

08/12/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 24

VOTANTS : 28

DATE D’AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

L’an deux mil vingt deux, le 14 décembre , à 18 h30

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Christophe LEGENDRE, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE

ABSENTS : Chantal HENRY

PROCURATIONS : André VROMET à Dominique MASSA, Claude REMUSON à Serge RICCI, Fabienne KACZMAREK à Georgette BENOIST, Laetitia POTTIER-DESHAYES à Christophe LEGENDRE

Monsieur Dominique MASSA a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

SUBVENTION AU CCAS POUR L’ANNÉE 2023

DELIBERATION N° DELIB-2022-125

RAPPORTEE PAR : Madame Josiane MALLET

Dans le cadre de son activité, le Centre Communal d'Action Sociale de Mondeville met en œuvre une action sociale de proximité. Il accueille, informe, oriente et accompagne les publics en situation de fragilité : personnes âgées et/ou handicapées, personnes en situation de précarité économique, personnes en difficulté personnelle, en difficulté d'insertion...

Ses propres ressources ne lui permettent pas de financer l'ensemble de ses missions et de d'équilibrer son budget de fonctionnement. Par ailleurs, des décalages entre les recettes et les dépenses de son budget font apparaître un besoin de trésorerie.

En outre, une convention cadre a été passée entre la Ville et le CCAS, afin de fixer les conditions générales dans lesquelles la Ville et le CCAS s'apportent leurs concours réciproques.

Il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 475 000,00 € au titre des activités du CCAS, majorée d'un montant de 25 000,00 € au titre de la convention cadre et la mise en place d'un prêt remboursable d'un montant maximum de 70 000,00 €, en cas de difficulté de trésorerie.

Par conséquent,

Vu la convention cadre conclue entre la Ville et le CCAS,

Après consultation de la Commission des Finances, moyens généraux et commande publique du 6 décembre 2022,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 500 000,00 € au Centre Communal d'Action Sociale de Mondeville ;
- **D'APPROUVER** la mise en place d'un prêt remboursable d'un montant de 70 000,00 € ;
- **D'APPROUVER** les termes de la convention de subventionnement entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe ainsi que tout acte se rapportant à la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT